



# **Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec**

**Déposé dans le cadre de la consultation pour  
le Plan d'électrification et de changements  
climatiques (PECC)**

**31 octobre 2019**

## Table des matières

1.	Introduction .....	<b>4</b>
2.	Présentation de la FTQ .....	<b>5</b>
3.	Prise de conscience des travailleurs et des travailleuses du Québec.....	<b>7</b>
4.	Initiatives mondiales .....	<b>7</b>
5.	Rôle de la FTQ .....	<b>8</b>
6.	Implication des travailleurs et des travailleuses.....	<b>8</b>
7.	Une feuille de route pour la transition juste.....	<b>9</b>
8.	Le besoin d'information .....	<b>9</b>
9.	Une planification le plus tôt possible.....	<b>10</b>
10.	Une démarche basée sur le dialogue social .....	<b>11</b>
11.	Financement de la transition juste.....	<b>11</b>
12.	Une transition juste réparatrice .....	<b>12</b>
13.	Conclusion .....	<b>13</b>

**Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877-897-0057

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Dépôt légal — 4<sup>e</sup> trimestre 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-89639-419-7

# 1. Introduction

Face aux changements climatiques, le gouvernement du Québec s'est engagé à déposer et à mettre en œuvre un Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) qui exigera de la part de sa société québécoise et de sa structure économique des transformations importantes, au cours des prochaines années et décennies.

La FTQ salue l'initiative du gouvernement de consulter de façon très large les diverses parties prenantes de la société civile québécoise sur cet enjeu fondamental pour l'avenir économique et environnemental du Québec.

D'après les cibles gouvernementales elles-mêmes, qui visent à réduire de 37,5 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990<sup>1</sup>, il est à prévoir que les façons de consommer, de produire, d'échanger des biens et services devront s'affranchir des hydrocarbures et réduire leur empreinte écologique à la faveur de nouveaux modes d'organisation des activités économiques, et de leur électrification massive.

Ces transformations exigeront une adaptation de la part de toute la société québécoise, de l'ensemble de ses régions ainsi que de l'ensemble de ses secteurs d'activité industriels. Les changements attendus dans les modes de consommation et de production exigeront des entreprises qu'elles déploient des efforts importants pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, leurs déchets et leur gaspillage.

Dans ce contexte, les travailleurs et les travailleuses de nombreux secteurs, particulièrement dans les industries les plus polluantes, seront à l'avant-scène de transformations plus ou moins radicales dans les entreprises. Ils risquent de faire les frais d'une transition inéquitable si des mesures et des précautions ne sont pas imaginées et prises en amont de ces transformations.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) fait la promotion d'une « transition juste », qui entend planifier les transformations et les adaptations de manière à ne pas faire porter par les travailleurs et les travailleuses le fardeau et les coûts humains, économiques et sociaux de cette transition énergétique. En plus de se positionner sur la place publique comme un acteur important dans ce processus, la plus importante centrale syndicale du Québec entend prendre les devants de la transition et favoriser la mise en place, à l'échelle des entreprises, de mécanismes de dialogue social pour permettre à ses membres d'amorcer des changements constructifs et équitables, en concertation avec l'employeur, de manière à ce que tous puissent bénéficier des opportunités de la transition énergétique, et que celle-ci soit porteuse de justice sociale, d'avenir et d'emplois durables pour les communautés.

---

<sup>1</sup> MDDELCC, *Québec adopte la cible de réduction de gaz à effet de serre la plus ambitieuse au Canada*, communiqué de presse du 27 novembre 2015.

## 2. Présentation de la FTQ

Fondée en 1957, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) compte 600 000 membres issus de toutes les régions et de tous les secteurs d'activité économique, ce qui en fait la plus grande centrale syndicale québécoise. Ses membres œuvrent dans les industries parmi les plus intenses en carbone, telles que les cimenteries, les alumineries, les pâtes et papiers, les aciéries, les transports, l'agroalimentaire, les mines, etc. Plusieurs d'entre eux travaillent directement dans le secteur de l'énergie, que ce soit pour l'hydroélectricité, le pétrole ou le gaz naturel.

Depuis plusieurs années, la FTQ participe au débat public et contribue à la réflexion sur la lutte contre les changements climatiques, sur les enjeux énergétiques et sur la place des hydrocarbures dans une économie en transition.

En 2013, faisant écho à un colloque national sur les ressources naturelles et la politique énergétique (2012), le 30<sup>e</sup> Congrès de la FTQ adoptait une Déclaration de politique sur l'énergie et ouvrait un chantier de réflexion sur les changements climatiques. Au printemps 2016, une tournée de toutes les régions du Québec a permis à la centrale de mener une réflexion de fond sur les tenants et aboutissants de la transition énergétique, et sur les impacts et préoccupations que celle-ci fait naître chez ses membres. En décembre suivant, le 31<sup>e</sup> Congrès adoptait ainsi une seconde Déclaration de politique pour inscrire l'action et le discours de la FTQ dans le sens de la « transition juste », inspirée de la définition adoptée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2015<sup>2</sup>.

Pour relever le défi climatique, la FTQ est convaincue de la nécessité d'effectuer une transition vers des énergies propres et renouvelables, ainsi que vers une économie verte. De l'avis de la centrale, les autorités responsables de cette transition doivent s'assurer du respect des droits économiques et sociaux des travailleurs et des travailleuses, de la pérennité et de la viabilité des emplois, et de la durabilité des communautés dans la transition. Pour la FTQ, une véritable stratégie de développement durable doit donc prévoir les mécanismes de dialogue social permettant aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi qu'aux communautés d'être parties prenantes du processus de transition.

Constatant la menace que les changements climatiques font peser sur les communautés, ainsi que sur la qualité et la pérennité des emplois, la FTQ considère donc nécessaire que des mesures ambitieuses soient prises dans le PECC afin d'amortir les impacts négatifs sur l'emploi et les conditions de travail dans certains secteurs particulièrement visés par l'exigence de réduire l'empreinte écologique. La transition exige un effort de planification et de concertation de la part des partenaires sociaux, pour permettre aux communautés et aux entreprises de s'adapter et d'absorber le changement le plus harmonieusement possible.

Forte de ces travaux, la FTQ a déployé d'importants efforts, ces dernières années, pour se positionner comme un acteur et un interlocuteur importants de la transition juste au Québec, au Canada et sur le plan international. Pour la conseiller sur ces questions, la FTQ s'est dotée d'un comité environnement composé de membres provenant de divers syndicats et secteurs concernés par la transition énergétique. Ainsi, la FTQ est intervenue, notamment par voie de mémoire, dans le débat public entourant la Politique énergétique 2030 et le projet de loi n° 106<sup>3</sup>. Elle a également

---

<sup>2</sup> OIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015, p.4.

<sup>3</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec sur le projet de loi no106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*, présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, 19 août 2016.

pris part aux consultations qui ont entouré l'élaboration du premier Plan directeur de Transition énergétique Québec (TEQ)<sup>4</sup>.

La FTQ a, de plus, tissé des liens avec de nombreuses organisations environnementales et s'est jointe au Front commun sur la transition énergétique pour favoriser le rapprochement et le dialogue constructif entre le mouvement écologiste et les préoccupations des travailleurs et des travailleuses. En plus de multiplier ses représentations auprès de ses partenaires institutionnels, syndicaux et sociaux, la centrale a notamment participé aux dernières conférences des parties (COP), organisées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC).

En mai 2018, conjointement avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fondation David Suzuki, Greenpeace, le Fonds de solidarité FTQ et Fondation, la FTQ a convoqué les partenaires de la société civile québécoise et des Premières Nations au Sommet pour une transition énergétique juste. Durant deux jours, environ trois cents (300) participants issus des milieux syndicaux, patronaux, municipaux, communautaires, écologiques, scientifiques, de la finance et des communautés autochtones du Québec se sont donné un temps de réflexion et d'échange sur l'état de la transition énergétique au Québec. Ils ont dégagé un certain nombre de consensus (voir Annexe 1), dont celui d'accroître le dialogue à tous les échelons de la transition (y compris dans les communautés et les entreprises) pour bien la préparer et la mettre en œuvre de manière respectueuse et équitable. Surtout, les participants étaient unanimes quant à la nécessité que l'État prenne à bras-le-corps la responsabilité de coordonner et de soutenir la transition, de manière cohérente et intégrée, en utilisant tous les leviers stratégiques dont il dispose, dont le soutien financier des partenaires actifs sur le terrain.

Depuis décembre 2018, la FTQ, de concert avec le Fonds de solidarité, a mené une nouvelle tournée régionale, axée sur des objectifs de développement local et régional, pour favoriser l'émergence d'initiatives et d'un leadership syndical dans les communautés et régions autour de la transition énergétique.

---

<sup>4</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec sur la transition énergétique, en vue de l'élaboration du premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques (2018-2023)*, déposé auprès de Transition énergétique Québec, 8 décembre 2017.

### **3. Prise de conscience des travailleurs et des travailleuses du Québec**

Dans les dernières années, les citoyens et les citoyennes du Québec ont reconnu l'amplification des changements climatiques et l'urgence d'agir. Parmi ceux et celles-ci, les travailleurs et les travailleuses, regroupées au sein d'organisations syndicales structurées, ont émis le souhait de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Ils et elles ont compris que le réchauffement climatique engendre des coûts économiques et des impacts sur leur santé : les tempêtes se succèdent, l'agriculture vit des bouleversements et des épisodes de sécheresse, l'érosion des côtes maritimes provoque déjà un déplacement des populations, la chaleur accablante diminue la productivité et les épisodes de canicule deviennent de plus en plus meurtriers. Tous ces éléments demandent une planification et une réponse urgente de tous les acteurs de la société.

### **4. Initiatives mondiales**

Au niveau mondial, les États se sont entendus sur l'ambitieux Accord de Paris en 2015, pour faire face aux changements climatiques. Lors de la Conférence des parties (COP) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en 2018, en Pologne, les États ont adopté une importante déclaration sur la solidarité et la transition juste. La FTQ était présente et cette déclaration est le fruit d'un travail acharné de la Confédération syndicale internationale (CSI) dont la FTQ est membre. Le Canada a signé cette déclaration, envoyant donc un signal clair aux provinces canadiennes. En conséquence, le Québec doit s'engager dès maintenant dans une planification de la transition juste tout en faisant respecter ses compétences provinciales, notamment au niveau du travail.

De son côté, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a produit un rapport accablant en octobre 2018<sup>5</sup>, incitant les États à prendre des mesures plus ambitieuses pour atteindre leurs cibles domestiques dans le cadre de l'Accord de Paris. Il est encore possible scientifiquement d'atteindre la cible de 1,5 °C, mais cela demande des mesures extraordinaires de transformation de nos habitudes de vie, du territoire et du travail, et ce, dans un délai très court. De plus, les rapports démontrent que la cible de 37,5 % de réduction de GES adoptée par le gouvernement du Québec ne sera pas atteinte d'ici 2030, comme cela était prévu<sup>6</sup>. Pourtant, le GIEC préconise maintenant une réduction de 50 % d'ici 2030, pour avoir une chance de limiter le réchauffement climatique sous la barre des 2 °C. Il revient notamment aux pays développés d'assumer un leadership.

C'est pourquoi le Québec doit amorcer un vaste chantier de transition énergétique dès maintenant. Pour la FTQ, l'exercice de consultation sur le PECC constitue une occasion historique de réfléchir à cette dernière dans l'optique structurante d'une économie verte, durable et porteuse de justice sociale. Inscrire le plan gouvernemental dans cette perspective permettrait d'ailleurs au Québec de se présenter à la COP en 2025 avec un exemple concret de transition juste sinon réussie, du

---

<sup>5</sup> GIEC, *Réchauffement planétaire de 1,5 °C – Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*, Genève, 2018, 32 p. [En ligne] [[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf)].

<sup>6</sup> J. Whitmore et P.-O. Pineau, *État de l'énergie au Québec 2019*, 2018, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour Transition énergétique Québec, p.50. [En ligne] [[http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2018/12/EEQ2019\\_WEB.pdf](http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2018/12/EEQ2019_WEB.pdf)].

moins à l'œuvre. Forte de son expertise et de son réseau de partenaires, la FTQ est toute disposée à y assumer un rôle fédérateur et historique.

## **5. Rôle de la FTQ**

La Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) est présente dans tous les secteurs énergétiques au Québec. Elle représente également de nombreux travailleurs et travailleuses dans les secteurs associés à l'exploitation des ressources naturelles, ainsi que dans les milieux industriels émetteurs de haute densité en carbone. De plus, la centrale représente des membres qui œuvrent dans le secteur du transport, tant des marchandises que des personnes. Ses membres sont donc très concernés, préoccupés et mobilisés face à la transition énergétique.

La FTQ assume un rôle privilégié au sein de la société québécoise et a un impact important sur l'économie du Québec. Elle peut aussi avoir un impact positif sur l'environnement, que ce soit par l'entremise de ses membres, de ses structures nationales ou régionales, ou par son rôle au sein du Fonds de solidarité FTQ.

La FTQ désire donc assumer ses responsabilités face à ses membres, mais également sur le plan social. Mais bien qu'elle soit une force sociale au Québec, elle ne dispose pas des moyens suffisants pour jouer pleinement le rôle mobilisateur qu'elle souhaite jouer auprès des milieux de travail. En effet, la FTQ, par ses structures régionales et ses réseaux sectoriels, dispose de nombreux atouts pour se positionner comme un agent de changement important dans la transition énergétique du Québec. Pour ce faire, il lui faut mettre en œuvre les mécanismes adéquats pour convaincre des milliers de travailleurs et de travailleuses qu'ils peuvent faire partie de la solution et non uniquement du problème, les mobiliser et les soutenir pour faciliter la transformation de leurs milieux de travail dans le sens d'une réduction de leur empreinte écologique.

## **6. Implication des travailleurs et des travailleuses**

En effet, l'aspect le plus difficile dans la transition énergétique est le peu de solutions proposées à des milliers de travailleurs et de travailleuses. Bien souvent, la solution perçue est la fermeture pure et simple de certaines entreprises. Radicale, cette option ne ferait qu'aggraver le filet social au Québec et creuser les inégalités sociales. Une telle conception des enjeux liés à la transition énergétique provoque de la peur et engendre une résistance face au changement. Or, la FTQ est convaincue que la transition énergétique peut aussi être porteuse d'opportunités structurantes pour les travailleurs et les travailleuses, ainsi que leurs communautés. Pour ce faire, il importe que les enjeux et problèmes réels soient abordés en concertation, et que des solutions constructives et adaptées à chacun d'eux puissent émerger des milieux. C'est pourquoi un dialogue social entre les communautés, les syndicats, les groupes environnementaux, les acteurs économiques et les paliers politiques doit être instauré. Cela doit permettre de mieux sensibiliser et d'apprivoiser les menaces réelles pour l'emploi et l'économie, mais également de favoriser l'agentivité au sein des milieux de travail ou des communautés.

La réponse à cette situation demeure dans la participation des travailleurs et des travailleuses pour l'identification, et la mise en place de solutions locales concrètes.

La situation actuelle doit être vue comme une opportunité historique de revoir nos modèles de travail et notre économie sur une base régionale, visant une diversification économique. De plus, contrairement à d'autres provinces, le Québec n'est pas en position de crise économique ou sociale en ce moment. La transition juste peut donc s'opérer de façon préventive et non en réaction à des fermetures d'entreprises. Le Québec jouit également d'une culture et d'une structure de dialogue social dans le monde du travail à la fois originales, éprouvées et enviées. Il dispose ainsi d'outils

privilégiés pour assurer le succès rapide de cette transition énergétique. Le Québec est donc avantagé et a tout à gagner.

## **7. Une feuille de route pour la transition juste**

La Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec désire ardemment que le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) du gouvernement du Québec se réalise dans un cadre harmonieux qui tient compte des impacts que subiront les travailleurs, les travailleuses, ainsi que les membres de leur communauté. Il faudra donc que cette transition énergétique s'opère de façon juste.

La FTQ a des demandes envers le gouvernement du Québec afin d'assurer cette harmonie, mais se positionne également en mode solution.

## **8. Le besoin d'information**

Avant même de mettre en application le PECC, les entreprises du Québec doivent être capables de mesurer le degré d'urgence de leur transition. Sans données précises, c'est à l'aveuglette que les entreprises, les travailleurs et les travailleuses, le gouvernement et les investisseurs navigueront. Bien sûr, ils pourront s'appuyer sur des outils issus de la fiscalité tels que le système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE). Mais pour faire adhérer à la transition des milliers de travailleurs, de travailleuses, ainsi que les citoyens et les citoyennes, ces mesures doivent dépasser la simple donnée liée à la production de gaz à effet de serre (GES). C'est pourquoi la FTQ croit fermement que des outils doivent être mis en place pour mesurer l'impact économique des entreprises sur leur communauté, ainsi que les régions advenant une fermeture. Il faut également se préoccuper de l'impact de la production industrielle sur la santé de la communauté. Au Canada, ce sont 14 400 personnes qui sont décédées de façon prématurée en 2017 à cause de la pollution atmosphérique<sup>7</sup>. De plus, des outils devront être mis en place pour établir les impacts différenciés sur le genre. Il ne faut pas oublier également de bien évaluer les solutions et surtout les coûts que cela représente.

Les solutions efficaces ne pourront être mises en place qu'après cet exercice rigoureux. Les mesures à prendre doivent donc pouvoir être adaptées à la réalité spécifique de chaque milieu dans sa communauté, et en fonction des enjeux prioritaires de ces derniers. En plus d'aider à identifier les enjeux, les données doivent permettre de mesurer les effets des actions retenues et leur évolution dans le temps. En conséquence, le développement d'indicateurs et d'instruments adaptés sera nécessaire.

La FTQ est un acteur de premier plan pour mobiliser les travailleurs et les travailleuses vers le changement, et par conséquent, favoriser l'acceptabilité sociale qui sera demandée par le PECC. Par contre, la plus grande centrale syndicale du Québec ne dispose pas nécessairement des ressources financières pour y parvenir. Porteuse de divers projets visant à sensibiliser, mobiliser et organiser leurs travailleurs et travailleuses dans divers secteurs d'activité afin d'en faire des agents de changements dans le cadre de la transition énergétique, la FTQ s'est heurtée à la difficulté d'obtenir du soutien financier dans le cadre des programmes actuels, et notamment ceux qui relèvent du Plan directeur de Transition énergétique Québec. De fait, l'absence d'orientation claire visant à soutenir des initiatives de partenaires de la société civile susceptibles de favoriser l'acceptabilité sociale de la transition énergétique dans les communautés et les milieux de travail, ainsi que d'en soutenir l'organisation, est l'un des écueils manifestes des plans gouvernementaux

---

<sup>7</sup> Helen Mary Doyle, *Climate Change Toolkit for Health Professionals—Climate Change Health Impacts Across Canada*, Module 3, 2019, p. 1

en matière de changements climatiques jusqu'à présent. Pour la centrale, si la lutte contre les changements climatiques, et plus particulièrement la transition énergétique, doit désormais devenir transversale aux activités de la société québécoise, il devient incontournable qu'en matière économique, elle passe par une reconnaissance et un soutien aux acteurs-clés qui détiennent à la fois l'expertise et la capacité organisationnelle de la faire entrer dans les milieux de travail.

#### **Recommandation n° 1**

La FTQ recommande que le PECC prévoie un programme visant à reconnaître et à soutenir financièrement les projets et initiatives d'organisations à but non lucratif permettant, notamment, de mener des recherches, collecter de l'information et des données, mener des activités de sensibilisation et de formation sur les changements climatiques et la transition énergétique auprès des communautés ou des milieux de travail.

## **9. Une planification le plus tôt possible**

Pour la FTQ, la transition énergétique est inévitable. Pour qu'elle soit juste, elle doit être planifiée le plus tôt possible avec ceux et celles qui en subiront le plus les impacts. À défaut de quoi, la crise climatique pourrait rapidement se doubler d'une crise sociale.

En ce sens, la réussite du PECC dépend de plusieurs facteurs importants. Tout d'abord, la discussion et l'analyse économique sur la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques doivent rompre avec le récit générique qui colporte trop souvent et simplement la menace de fermetures d'entreprises. Il faut changer cette trame narrative pour parler d'opportunités et de solutions. Pour ce faire, il faut pouvoir s'appuyer sur le savoir scientifique et l'expertise des travailleurs et des travailleuses. Impliquer ces derniers et ces dernières dans la recherche de solutions favorisera leur adhésion et leur mobilisation constructive plutôt que les tensions dans relations de travail.

#### **Recommandation n° 2**

La FTQ recommande que le gouvernement reconnaisse la grande expertise des travailleurs et des travailleuses en insérant dans le PECC des mesures visant à inciter les employeurs à mettre en place des structures de concertation dédiées à la transition énergétique dans les entreprises, telles que des comités paritaires.

De plus, les entreprises, les travailleurs et les travailleuses ne pourront à eux seuls répondre aux objectifs du PECC. Il faudra mobiliser une panoplie d'acteurs socioéconomiques pour y arriver, selon la région et le secteur d'emploi. Par exemple, dans le secteur industriel, une mutualisation de la récupération des déchets de production pourrait être transformée en gaz naturel renouvelable. Dans d'autres secteurs, l'enjeu du transport demeure une priorité, que ce soit pour se déplacer au travail ou pour transporter les marchandises. De telles opérations demandent de mettre en synergie les syndicats, les employeurs, les investisseurs, les pouvoirs politiques, etc. À cet égard, le gouvernement a un rôle de premier plan à jouer pour favoriser cette synergie.

#### **Recommandation n° 3**

La FTQ recommande que le PECC prévoie, favorise et soutienne la mise en place de pôles de concertation régionaux et sectoriels dédiés à la planification et à la mise en œuvre de la transition énergétique dans les entreprises et les industries, auxquels participeront les principaux acteurs et partenaires socioéconomiques, dont les organisations syndicales.

## **10. Une démarche basée sur le dialogue social**

Pour que le PECC puisse se réaliser rapidement, tous les outils permettant l'acceptabilité sociale devront être mis en place. En plus du dialogue et de la synergie entre les acteurs socioéconomiques, des espaces devront être créés pour favoriser les solutions face aux obstacles qui peuvent se dresser. Dans un contexte d'urgence climatique, il est impératif d'agir rapidement, mais intelligemment et efficacement. La population du Québec n'a pas le luxe de se permettre des conflits et des divisions. Chaque minute est importante pour atteindre les cibles de réduction des GES tout en permettant que cela se fasse de façon harmonieuse. C'est pourquoi il faut que les organisations environnementales et citoyennes puissent avoir accès à un vaste exercice de dialogue social, et puissent être en mesure de s'y consacrer sérieusement et adéquatement.

### **Recommandation n° 4**

La FTQ recommande que le PECC prévoie des mesures et outils pour financer adéquatement les organisations à but non lucratif qui favorisent une transition énergétique juste basée sur le dialogue social.

## **11. Financement de la transition juste**

Le nerf de la guerre est l'argent, c'est bien connu. Pour s'assurer que la transition énergétique juste et que la lutte contre les changements climatiques soient réussies, il faut amortir les risques, impliquer les parties prenantes, créer des opportunités et s'assurer du maintien des conditions de travail. C'est pourquoi la FTQ croit que la transition énergétique doit s'appuyer sur des conditions financières favorables et adéquates. Chaque initiative doit donc pouvoir compter sur un cadre financier concret et réaliste tout en tenant compte de la compétitivité internationale.

Tout d'abord, les employeurs doivent s'impliquer dans la recherche de financement et ne pas faire assumer le coût des transformations sur les conditions de travail et salariales. Cela ne ferait qu'aggraver la résistance et exposerait l'économie du Québec à une série de conflits de travail. D'un autre côté, les employeurs ne peuvent se positionner comme de simples bénéficiaires de subventions. Il faut des engagements clairs et résolus de leur part.

Les investisseurs ont également un rôle à jouer pour accompagner les entreprises et les industries du Québec. Cela permet d'amortir les risques, de créer une meilleure synergie au niveau des parties prenantes et d'assurer un bon développement économique des régions du Québec.

Le gouvernement du Québec doit mettre à profit ses outils d'écofiscalité au service de la transition énergétique. Par contre, la FTQ ne pourrait accepter que les subventions gouvernementales ne s'adressent qu'aux employeurs. Il faut s'assurer du maintien des conditions de travail, vecteur économique de nombreuses régions du Québec et du filet social protégeant les communautés.

Finalement, le gouvernement du Québec doit s'assurer que les règles du commerce international soient adaptées pour tenir compte des GES.

**Recommandation n° 5**

La FTQ recommande au gouvernement de rendre conditionnels le financement et les subventions liées à la transition énergétique au maintien des conditions de travail. Le PECC doit s'assurer également de l'engagement et de la participation des employeurs et des investisseurs privés dans les projets et initiatives de transition énergétique.

**Recommandation n° 6**

La FTQ recommande qu'un fonds dédié soit créé à l'intérieur du Fonds d'électrification et de lutte contre les changements climatiques pour soutenir la modernisation des installations, équipements et procédés, ainsi que la formation en emploi.

**Recommandation n° 7**

La FTQ encourage le gouvernement du Québec à faire les démarches nécessaires pour que l'établissement des tarifs douaniers prenne en compte les niveaux d'émission de GES dans le cadre des accords commerciaux internationaux.

## **12. Une transition juste réparatrice**

Même en mettant rapidement en place cette série de propositions, il est possible que des entreprises aient à fermer leurs portes. Dans ce cas précis, le gouvernement a le devoir d'accompagner les travailleurs et les travailleuses, ainsi que leur communauté.

La FTQ invite donc le gouvernement du Québec à s'inspirer des conclusions du Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes<sup>8</sup>. La FTQ insiste sur les recommandations suivantes :

Créer un programme de prestations de raccordement pour les travailleurs qui prendront leur retraite plus tôt que prévu ;

Dresser un répertoire détaillé et disponible au public renfermant de l'information sur le marché du travail, comme les profils de compétences, les caractéristiques démographiques, les emplacements, ainsi que les employeurs actuels et potentiels ;

Créer un programme de financement exhaustif à l'intention des travailleurs qui demeurent sur le marché du travail, qui tient compte de leurs besoins liés à l'ensemble des étapes nécessaires à l'obtention d'un nouvel emploi, y compris le soutien au revenu, les études et le renforcement des compétences, le réemploi et la mobilité ;

Définir, prioriser et financer des projets d'infrastructure locale dans les collectivités touchées.

<sup>8</sup> [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/eccc/En4-361-2019-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-361-2019-fra.pdf)

#### **Recommandation n° 8**

Dans une perspective de transition juste, la FTQ recommande au gouvernement, notamment à travers le PECC, de mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'adaptation au marché du travail destinés aux travailleurs et aux travailleuses des industries et secteurs d'activité les plus concernés par la transition énergétique, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées par celle-ci.

## **13. Conclusion**

En conclusion, la FTQ est convaincue que l'urgence climatique à laquelle font face notre planète et notre société exige des transformations à la fois majeures, rapides et durables du système économique qui est le nôtre. Pour garder le contrôle face à ces changements et s'assurer qu'ils soient porteurs de prospérité et de justice sociale plutôt que d'inégalités, la centrale est d'avis qu'il faille doter le Québec d'un plan aussi vigoureux qu'audacieux, qui mise sur ses forces et puisse le projeter dans l'avenir. Pour favoriser une transition juste vers une économie verte et prospère, cet exercice exige planification et concertation à tous les paliers des structures décisionnelles et économiques.

Alors que la mise en œuvre de l'Accord de Paris arrive à grands pas, et que déjà les avis se multiplient quant aux limites de ses engagements, le temps presse et exige des mesures fortes, ainsi qu'une coordination et un leadership avisés de la part de l'État. Pour la FTQ, l'élaboration du PECC se présente comme une occasion historique d'imprimer un élan porteur et structurant vers une économie verte, sobre en carbone, créatrice d'emplois de qualité et génératrice de justice sociale.

Pour la centrale, pour que la transition énergétique atteigne ses objectifs et soit juste, il est impératif que le gouvernement joue son rôle de chef d'orchestre, en mettant l'ensemble des acteurs économiques et de la société civile à l'œuvre. Ensemble, dans le dialogue et la coordination, ils seront en mesure d'obtenir rapidement des succès pour favoriser des gains probants et à tous les échelons de l'économie, tant sur le plan de l'empreinte écologique des activités que sur celui de l'acceptabilité sociale.

À cette fin, il est temps que le plan d'action gouvernemental dans la lutte contre les changements climatiques se détache des seuls structures et mécanismes du marché, qui s'adressent généralement aux chefs d'entreprises, mais ne permettent pas d'ancrer l'urgence climatique dans les établissements ni de responsabiliser l'ensemble des acteurs. Il importe désormais de franchir une nouvelle étape et de permettre aux gens de se mettre en action dans tous les milieux et communautés, à commencer par les milieux de travail, en leur donnant des outils et en reconnaissant leur expertise pour entreprendre ou participer activement aux changements qui s'imposent dans les modes de production, de consommation, de transport, etc.

De plus, l'apport de la société civile devient maintenant incontournable, et plus aucun plan d'action gouvernemental ne peut désormais s'en passer. La FTQ et ses partenaires sont des acteurs de changement organisés et volontaires, forts d'une expertise unique et ancrée à la réalité de leurs membres. Tant sur une base organisationnelle qu'en réseau, la centrale et ses partenaires environnementaux, syndicaux, du monde des affaires mènent des projets et des initiatives porteurs d'acceptabilité sociale et de changements positifs et structurants dans les communautés. Un travail important se fait quotidiennement dans de nombreux milieux grâce à leur action : la transition est

déjà en marche. Cela dit, sous la reconnaissance et le soutien de l'État, ces efforts risquent de ne pas atteindre leur plein potentiel suffisamment tôt pour contribuer significativement à la transformation de l'économie. Pour que leur action porte ses fruits, puisse être transférable et bénéficier largement à l'ensemble des secteurs et des communautés, ces initiatives et ces organisations doivent pouvoir compter sur le soutien de l'État, et le PECC est un instrument tout désigné pour structurer de nouvelles formes de partenariats dans la mise en œuvre de la transition.

À cette fin, la FTQ ne saurait trop insister sur l'importance de favoriser et de soutenir la mise en place de structures de dialogue social à tous les échelons pour pouvoir mener de front tous les changements et les ancrer tant sur les plans national que régional et local, sectoriel et communautaire, et permettre aux forces sociales de travailler ensemble dans un objectif commun structurant et porteur. La gravité et l'urgence de la situation commandent une recherche de solutions adaptées à chaque situation dans un laps de temps inédit, et seule la discussion permanente et multipartite peut permettre l'adéquation entre les vrais problèmes et les bonnes solutions, par la mise en valeur des expertises de tout un chacun et la recherche des consensus nécessaires à une transition harmonieuse et juste.

La FTQ est convaincue que c'est à ces conditions que le Québec saura relever avec panache le défi historique qui se dresse devant lui. Elle est également certaine qu'il dispose de tous les atouts pour y parvenir, et est toute disposée à apporter son expertise et sa contribution en ce sens.

PR/WC/mk  
SEP-B-574  
31-10-2019